



Histoire et culture
des pays
francophones
**Diplôme Universitaire
en Langues Etrangères
Appliquées**



UNIVERSIDAD
NEBRIJA

GUIDE PEDAGOGIQUE

Matière: Histoire et culture des pays francophones

Diplôme: Diplôme Universitaire en Langues Etrangères Appliquées

Caractère: Obligatoire

Langue: Français

Mode d'enseignement : Présentiel

Crédits: 6

Année: 3ème

Semestre: 5

Professeurs/Equipe pédagogique :

1. COMPÉTENCES ET RESULTATS DE L'APPRENTISSAGE

1.1. Compétences

CB1 Posséder et comprendre des connaissances dans un domaine d'étude qui commence à partir de la base de l'enseignement secondaire général, et se trouve généralement à un niveau qui, bien qu'il soit soutenu par des manuels avancés, comprend également certains aspects qui impliquent des connaissances de premier plan de votre domaine d'études.

CB2 Appliquer leurs connaissances à leur travail ou à leur vocation de manière professionnelle et posséder les compétences habituellement démontrées par l'élaboration et la défense d'arguments et la résolution de problèmes dans leur domaine d'études.

CB3 Rassembler interpréter les données pertinentes (généralement dans leur zone d'étude) pour émettre des jugements qui incluent une réflexion sur des questions sociales, scientifiques ou éthiques pertinentes.

CB4 Transmettre des informations, des idées, des problèmes et des solutions à des publics spécialisés et non spécialisés.

CB5 Développer les compétences d'apprentissage nécessaires pour entreprendre d'autres études avec un degré élevé d'autonomie.

CG3 Développer des stratégies d'argumentation et d'exposition orales et écrites dans le domaine d'étude des langues modernes appliquées.

CG5 Comprendre, évaluer et analyser des messages dans différents médias dans les langues étudiées, dans des contextes socioculturels différents.

CG6 Utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la connaissance pour l'organisation, la planification et le développement des activités académiques et professionnelles dans le secteur des langues vivantes appliquées.

CG7 Reconnaître, documenter, valoriser et étudier en profondeur la diversité linguistique, littéraire et culturelle dans le contexte actuel, en tenant compte de ses origines et des perspectives d'avenir.

CG8 Développer la capacité de médiation linguistique afin d'atteindre la compréhension, l'acceptation de la diversité et sa valorisation dans la communication interculturelle.

CG9 Utiliser des outils permettant de rechercher des ressources documentaires pour l'étude des langues vivantes étrangères et manipuler les sources de leurs littératures respectives.

CE1 Développer les compétences nécessaires pour communiquer de manière autonome et efficace dans deux langues étrangères vivantes, et de manière instrumentale dans une troisième.

CE2 Connaître la description théorique et pratique des langues choisies et de leurs littératures, pour l'appliquer au domaine professionnel et académique avec des degrés divers de maîtrise instrumentale.

CE5 Connaître les règles pragmatiques des langues étudiées afin d'interpréter les messages oraux et écrits de manière appropriée, en évitant les malentendus linguistiques et interculturels.

CE10 Reconnaître les variétés temporelles, spatiales, sociales et situationnelles des langues étudiées, afin d'interpréter des textes de différents types et de s'y adapter dans les échanges communicatifs.

CE13 Connaître la situation géopolitique et sociale actuelle des pays des langues étudiées selon une perspective historique.

1.2. Résultats de l'apprentissage

A la fin de cette matière, l'étudiant doit :

- Connaître la grammaire, le lexique et la phonétique de la langue B aux différents niveaux.
- Connaître les aspects sémantiques, sociolinguistiques et culturels de la communication dans la langue B.
- Connaître les principales manifestations culturelles de la langue B.
- Connaître les principales manifestations de la littérature de la langue B.
- Avoir la capacité de communiquer avec autonomie et efficacité et de présenter clairement, oralement et par écrit, dans la langue B, à différents niveaux.
- Appliquer des stratégies de communication orale et écrite dans la langue B.
- Posséder la capacité de communiquer dans un environnement universitaire et professionnel en langue B.

2. CONTENUS

2.1. Conditions préalables

Ne pas être locuteur natif de la langue B à étudier.

2.2. Description du contenu

En ce qui concerne la matière Histoire et culture des pays francophones, la culture des pays de langue B est étudiée, mais cette fois d'un point de vue historique, pour comprendre leur situation géopolitique et culturelle actuelle. Cette approche de l'histoire et de la culture des pays francophones/hispanophones et des autres langues de France/Espagne permet aux étudiants de comprendre les constructions culturelles, sociales et symboliques de la culture française/espagnole et francophone/hispanophone. Cette matière traite également des coutumes et des habitudes liées à la vie quotidienne et aux conditions de vie générales dans ces pays.

2.3. Activités de formation

ACTIVITÉS DE FORMATION	HEURES	POURCENTAGE DE PRESENTIALITÉ
A1. Cours théoriques et pratiques	45	100%
A3. Tutorat individuel et/ou de groupe	15	60%
A4. Travail individuel ou en groupe	47	20%
A6. Étude individuelle et travail autonome	40	0%

A8. Activités d'évaluation et évaluation finale	3	100%
TOTAL HOURS NUMBER	150	

2.4. Méthodologies d'enseignement

Code	Méthodologies pédagogiques	Description
MD1	Méthode explicative/ Classe magistrale	Exposé par l'enseignant du contenu de chaque thème à travers des explications et des présentations, complétées d'indications sur les sources d'information et la bibliographie. La participation active de l'étudiant est favorisée par des activités de débat, des discussions de cas, des questions et des présentations. L'étudiant disposera au préalable de matériel didactique, qui comprendra des objectifs, des scripts, un calendrier et des ressources.
MD2	Résolution d'exercices et de problèmes	Approche de situations et d'exercices pratiques que l'étudiant doit résoudre
MD4	Réalisation de travaux	Préparation de rapports et de documents dans lesquels l'étudiant doit effectuer des tâches de recherche bibliographique, de collecte d'informations, d'analyse de documents, d'analyse de cas, de rédaction et d'explication de conclusions.

3. SYSTÈMES D'ÉVALUATION

3.1. Système de notation

Le système de notation (D.R. 1125/2003, du 5 septembre) sera le suivant :

- 0 - 4,9 Insuffisant (SS)
- 5,0 - 6,9 Passable (AP)
- 7,0 - 8,9 Bien (NT)
- 9,0 - 10 Très bien (SB)

La mention "avec félicitations" peut être obtenue sur proposition du professeur de la matière après l'achèvement d'un travail dirigé. Le professeur doit rédiger un rapport évaluant les contributions du travail.

3.2. Critères d'évaluation

Examen Ordinaire

Système d'évaluation	Pondération minimale	Pondération maximale
SE1 Présence et participation	10%	25%
SE2 Présentation de travaux et de projets (pratiques individuelles et travail en groupe).	25%	30%
SE3 Test d'évaluation partiel	15%	25%

SE4 Test d'évaluation final	35%	50%
-----------------------------	-----	-----

Examen Extraordinaire

Système d'évaluation	Pondération minimale	Pondération maximale
SE2 Présentation de travaux et de projets (pratiques individuelles et travail en groupe).	40%	40%
SE4 Test d'évaluation finale	60%	60%

3.3. Notes

Note minimale

Afin de faire une moyenne avec les pondérations précédentes, il est nécessaire d'obtenir au moins une note de 5 au test final.

Présence

L'étudiant qui, sans justification, n'assiste pas à plus de 25% des cours en présentiel peut être privé du droit de passer l'examen à session ordinaire.

Normes d'écriture

Une attention particulière sera accordée dans les travaux, les pratiques et les projets écrits, ainsi que dans les examens, à la fois à la présentation et au contenu, en prenant soin des aspects grammaticaux et orthographiques. Le non-respect des minima acceptables pourra entraîner le décompte de points dudit travail.

3.4. Avertissement de plagiat

L'Université Antonio de Nebrija ne tolérera en aucun cas le plagiat ou la copie. Sera considéré comme plagiat la reproduction de paragraphes de textes autres que ceux de l'étudiant (Internet, livres, articles, travaux de pairs...), lorsque la source originale dont ils sont issus n'est pas citée. L'utilisation des citations ne peut pas être indiscriminée. Le plagiat est un crime.

Si ce type de pratique est détecté, il sera considéré comme une Faute Grave et la sanction prévue dans le Règlement Élève pourra être appliquée.

4. BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie basique

Bibliographie recommandée

5. CONTACTE DES PROFESSEURS

Vous pouvez consulter l'e-mail des professeurs et le profil académique et professionnel de l'équipe enseignante, à ...